

École Marie-Favery

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Marie-Favery Le mercredi 6 novembre 2024, à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 6 novembre 2024 à 18h30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal.

PRÉSENTS :

Ralph Beauvais, parent	Marc Brunette, enseignant
Karine Dubois, parent	Brigitte Croteau, enseignant
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, parent	<i>Professionnel</i> : Alberto Rojas, psychoéducateur
Claire Martin, parent	Catherine Benoit St-Jean, personnel de soutien
Andréane Chevrette, parent	Benoit Daneau, technicien SDG
	Julie Boucher, membre de la communauté
	Aline Boire, membre de la communauté

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

N/A

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidente, Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt déclare la séance ouverte. Il est 18h39.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Martin Malo propose l'ajout du point 8.1.7 Journée pédagogique du 11 juin 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine St-Jean que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-11/06/2024)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de la séance du procès-verbal du 1^{er} octobre 2024
 - 3.1. Suivis au procès-verbal
 - 3.1.1. Membres de la communauté
 - 3.1.2. Formation obligatoire
 - 3.1.3. Formation offerte aux parents
 - 3.1.4. Sorties éducatives
 - 3.1.5. Consultation des élèves
 - 3.1.6. Comité de parents du service de garde
4. Parole au public
5. Consultation du PTRDI 2025-2028 et de l'acte d'établissement 2024-2025
6. Critères de sélection de la direction de l'école
7. Sorties éducatives et projets spéciaux (Approbation)
8. Points d'information
 - 8.1 Direction
 - 8.1.1 Contenu en orientation scolaire et *professionnelle* (COSP)
 - 8.1.2 Projet éducatif
 - 8.1.3 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
 - 8.1.4 Budget de l'école
 - 8.1.5 Plan de rattrapage
 - 8.1.6 Semaines de reconnaissance du personnel
 - 8.1.7 Journée pédagogique du 11 juin
 - 8.2 Personnel enseignant
 - 8.3 Service de garde
 - 8.4 Représentant du Comité de parents
 - 8.5 OPP

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} octobre 2024

Consultation des membres par courriel le 23 octobre dernier. Approuvé sans modification et publié 2 jours plus tard, le 25 octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité (02-CE-11/06/2024)

- 3.1. Suivis au procès-verbal
 - 3.1.1. Membres de la communauté

Les deux membres de la communauté sont présents à la rencontre. Mme Boire, dont c'est la première présence, nous présente brièvement l'organisme La Maisonnée.
 - 3.1.2. Formation obligatoire

Rappel aux nouveaux membres de terminer leur formation si ce n'est pas déjà fait et d'en informer la présidente lorsque terminé.
 - 3.1.3. Formation offerte aux parents

Formation CIEL sur l'utilisation des écrans, à suivre pour consultation par courriel.

3.1.4. Sorties éducatives :

- Comme à chaque année, la direction priorisera l'utilisation des mesures du Fonds 6 (allocations supplémentaires) afin de conserver si possible les montants des campagnes de financement en réserve. Le budget *Reliquat du fonds de règlement* pourra aussi être utilisé cette année.
- Course-o-thon : essayer d'utiliser une partie de l'argent pour les sorties éducatives, mais ne pas compartimenter les dons des parents par niveaux
- Sortie à la Ferme Guyon pour le premier cycle (vendredi 23 mai 2024)

Proposé par Ralph Beauvais

Approuvées à l'unanimité (03-CE-11/06/2024)

3.1.5. Consultation des élèves

- SDG est le sujet de cette année, incluant les sorties.
- Il faut adapter les questions de la consultation au niveau des élèves
- Catherine Saint-Jean et Claire Martin se proposent pour aller dans les classes pour aider la diffusion
- Un TEAMS sera organisé pour débiter le questionnaire : Catherine St-Jean, Claire Martin, Karine Dubois et Marie-Christine Harguidéguy-Lincourt se sont portées volontaires pour une rencontre afin de proposer une ébauche à la prochaine rencontre.

3.1.6. Comité de parents du service de garde

- Trois parents sur un possibilité de 5 se sont proposés pour participer au comité.
- Un TEAMS sera organisé par la direction pour débiter la discussion.

4. PAROLE AU PUBLIC

Personne n'est présent. Problématique d'accès au courriel du CÉ à résoudre avant la prochaine rencontre.

5. CONSULTATION DU PTRDI 2025-2028 ET DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Martin Malo informe que le CÉ doit être consulté annuellement sur le Plan triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI). Le PTRDI doit permettre de répartir et de destiner chaque immeuble ainsi que de préparer la liste de l'ensemble des établissements du CSSDM afin de leur délivrer un acte d'établissement conforme aux ordres d'enseignement, aux lieux d'enseignement ainsi qu'à la destination des locaux. L'exercice sert aussi à consulter le milieu au cours de son cycle d'adoption.

Sont présentées les données d'occupation actuelles et prévisionnelles pour les trois années à venir.

Le formulaire prévu à cet effet est consulté par tous les membres du CÉ et rempli séance tenante.

En excluant les locaux modulaires, le bâtiment de l'école Marie-Favery comporte 19 locaux pouvant accueillir 437 élèves. Actuellement, avec 405 élèves, le taux d'occupation est de 95%. Les prévisions de l'effectif sont légèrement à la hausse pour les trois prochaines années, sans toutefois dépasser la capacité d'accueil.

Document rempli sur FORMS avec ajout du même commentaire que l'an dernier :

« Pour le calcul de la capacité d'accueil, il serait intéressant de tenir compte de l'espace supplémentaire requis pour le déplacement de la clientèle à mobilité réduite. Il est encouragé d'avoir une sensibilité au mandat d'école désignée dans les fonctionnalités pour répondre aux besoins de la clientèle (largeur des corridors, aménagements des classes, sécurité, adaptation. Enfin, le CÉ souhaite souligner l'importance de conserver et même bonifier les espaces pour assurer une cohabitation efficiente avec le service de garde considérant la hausse d'élèves inscrits (près de 100% restent à l'école pour le dîner). »

6. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt présente le formulaire et les critères retenus suite à la consultation de l'an dernier. La proposition de reconduire les critères est approuvée à l'unanimité.

Le document sera rempli par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, incluant les spécificités de Marie-Favery.

7. SORTIES ÉDUCATIVES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints à l'Annexe 1.

IL EST RÉSOLU d'approuver l'activité éducative mentionnée à l'Annexe 1 (avec retrait de l'usage du trampoline, tel que recommandé institutionnellement).

Proposé par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt

Approuvée à l'unanimité (04-CE-11/06/2024)

8. POINT D'INFORMATIONS

8.1 DIRECTION

8.1.1 **Contenu en orientation scolaire et professionnelle (COSP)**

Information présentée. Un courriel sera envoyé aux parents des enfants ciblés.

8.1.2 **Projet éducatif**

Livres de références distribués à chaque enseignant. Journée pédagogique du 1^{er} novembre : appropriation des contenus de la formation Ateliers d'écriture et consultation des livres de références reçus pour implantation en classe.

8.1.3 **Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

La Plateforme Moozoom est offerte sans frais à toutes les écoles du CSSDM cette année (habiletés sociales, gestions des émotions et de l'anxiété, etc.). Elle sera utile entre autres pour la promotion des comportements positifs pour les règles du code de vie mensuellement. Plusieurs sujets y sont traités. Accès en classe et à la maison.

8.1.4 **Budget de l'école**

Budget actuel présenté. Encore des informations à venir sur les sommes disponibles.

8.1.5 **Plan de rattrapage**

Reconduit en début d'année, se termine le 6 décembre 2024

La Maisonnée a aussi reçu un budget pour l'aide aux devoirs, pour les classes d'accueil, qui se termine à la même date.

8.1.6 **Semaines de reconnaissance du personnel :**

Semaine des directions et directions adjointes d'établissement, du 20 au 26 octobre

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation, du 17 au 23 novembre

Semaine des enseignantes et des enseignants, du 2 au 8 février

Semaine du personnel d'entretien ménager, du 16 au 22 mars

Semaine des éducatrices et des éducateurs spécialisés et des préposés et des préposés aux élèves handicapés, du 30 mars au 5 avril

Semaine du personnel de bureau et de l'administration, du 20 au 26 avril

Semaine des services de garde et de leur personnel, du 25 au 31 mai

8.1.7 Journée pédagogique du 11 juin

Une proposition de date pour remplacer le 11 juin sera envoyée pour une consultation par courriel sous peu.

8.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

Pas d'information

8.3 SERVICE DE GARDE

Le Padlet est enfin en ligne et sera actualisé au fil des semaines. La planification de toutes les journées pédagogiques devrait y être déposée sous peu.

8.4 Représentant du Comité de parents du CSSDM – Claire Martin

La prochaine rencontre aura lieu le 13 novembre.

8.5 OPP

Claire Martin se propose pour revoir le visuel des informations de l'OPP dans l'Info-parents Campagne de financement : la Marché de Noël aura lieu le 12 décembre et la proposition de vente de linges à vaisselle ornés de dessins des élèves de l'école est approuvée à l'unanimité. La campagne Bô-Sapin, déjà commencée, débutera plus tôt l'an prochain.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

La séance prend fin à 20h25.



Présidence



Direction d'établissement